



# COMMUNICATION OCTOBRE 2016

## Table des matières

|                                                                                           |   |
|-------------------------------------------------------------------------------------------|---|
| Entreprendre au féminin .....                                                             | 2 |
| Une envie : la liberté d'action .....                                                     | 2 |
| Des chiffres : .....                                                                      | 3 |
| Pourcentage de femmes qui entreprennent .....                                             | 3 |
| Types d'activités professionnelles des femmes Chez CAPE SERVICES.....                     | 3 |
| 3 "astuces" règles de vie avant de se lancer .....                                        | 4 |
| ENTRETIEN AVEC Aude de Rouck, rédactrice - correctrice et salariée de CAPE SERVICES. .... | 5 |
| ZOOM SUR : l'assurance responsabilité civile .....                                        | 6 |

Compétences Autonomes Pour Entreprendre

CS 10253 77202 Marne la Vallée Cedex 1  
SAS au Capital de 15 000 € - NAF 7022Z - N° Siren 477 613 616 RCS Meaux  
[contact@capeservices.fr](mailto:contact@capeservices.fr) Tél. 01 64 11 41 36 <http://www.capeservices.fr>

## Entreprendre au féminin

Nombreuses sont les **femmes** qui ont un statut de **cadre** en entreprise et qui souhaitent continuer à travailler tout en gardant une place privilégiée pour leur vie de famille. Cependant **conjuguer réussite professionnelle et qualité de vie** est un exercice d'équilibriste où **le portage salarial pourrait être le câble tendu entre ces deux extrémités**.



### Une envie : la liberté d'action

Les femmes sont de plus en plus nombreuses à choisir d'exercer leur métier en toute indépendance afin de **gérer leur emploi du temps** sans la contrainte des neuf heures de présence journalière en entreprise

Cependant créer son entreprise est un parcours semé d'**embuches**. Les femmes entrepreneures évoquent par exemple la **difficulté** à convaincre leur banquier ou des investisseurs, ou encore la **perte de temps** liée aux tâches fiscales et comptables.

Le portage salarial peut alors s'avérer **une bonne solution** pour tester son idée et son marché en évitant toutes les démarches liées à la création d'entreprise. C'est **la société de portage qui se charge des formalités** administratives et elle **transforme les premiers honoraires en salaire**.

#### *En portage salarial, la créatrice :*

- *Se consacre uniquement à son activité professionnelle*
- *Bénéficie d'une assurance responsabilité civile professionnelle*
- *Utilise le numéro de formateur de la société de portage*
- *Ne risque pas son patrimoine personnel*
- *Bénéficie d'un statut de salarié*



## Des chiffres :

### Pourcentage de femmes qui entreprennent

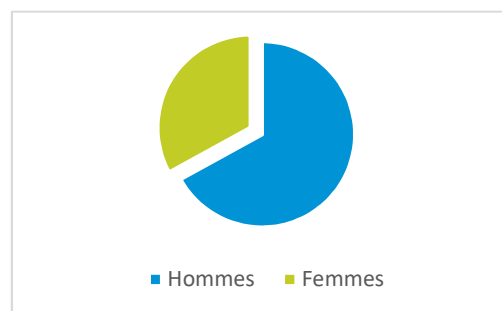
**STATISTIQUES :**  
**UN TIERS DES ENTREPRENEURS SONT DES FEMMES**

**ALORS QUE LEUR NIVEAU D'ÉTUDE EST EN MOYENNE SUPÉRIEUR A CELUI DES HOMMES**

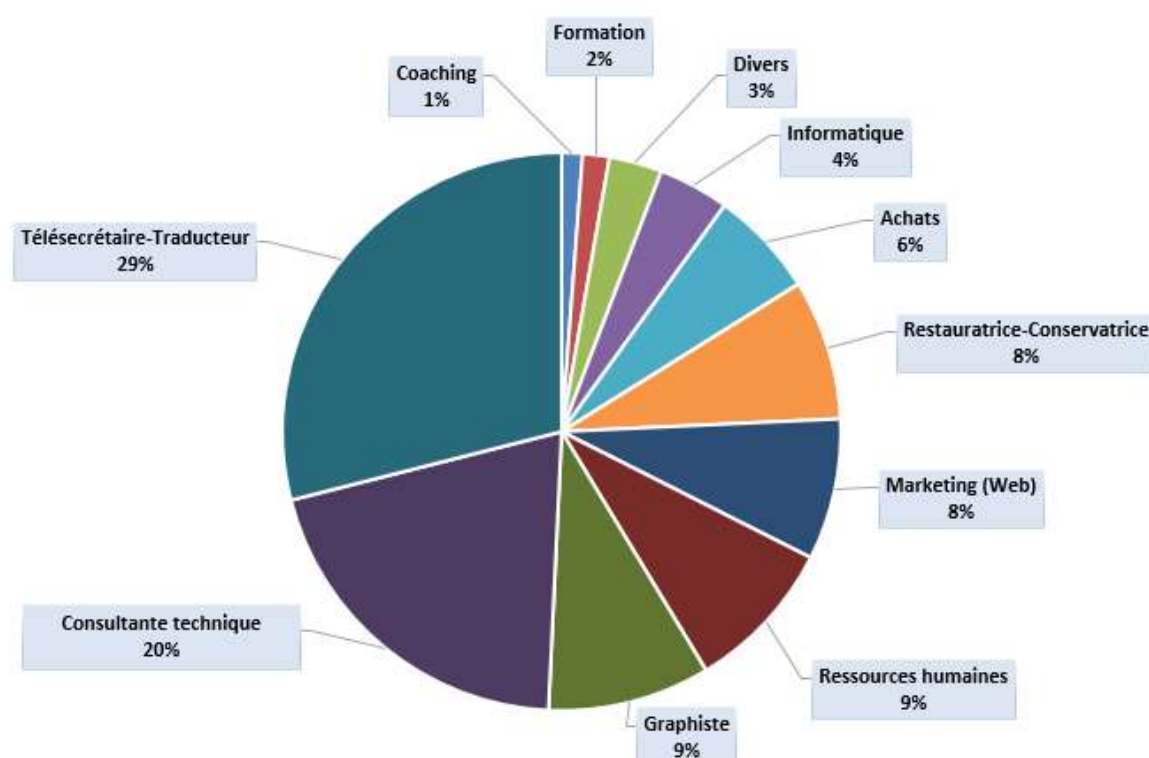
Pour aller plus loin :

Le baromètre des femmes entrepreneures - éd.2014. [Consultable en ligne](http://magazine.horizonentrepreneurs.fr/wp-content/uploads/2014/10/BarometreDesFemmesEntrepreneures_2014.pdf)

[http://magazine.horizonentrepreneurs.fr/wp-content/uploads/2014/10/BarometreDesFemmesEntrepreneures\\_2014.pdf](http://magazine.horizonentrepreneurs.fr/wp-content/uploads/2014/10/BarometreDesFemmesEntrepreneures_2014.pdf)



## Types d'activités professionnelles des femmes Chez CAPE SERVICES



Entreprendre au féminin est une aventure formidable qui permet de prendre confiance en sa capacité à travailler de façon autonome. C'est aussi une bonne façon de s'ouvrir l'esprit à des secteurs d'activités très variés.

Le portage salarial aide les femmes à tenter l'aventure en leur permettant de développer leurs réseaux, leurs compétences et leur expérience. Alors prêtes !

### 3 "astuces" règles de vie avant de se lancer

► **Aménager une pièce de la maison uniquement réservée au BUREAU.**

Celle-ci ne renfermera que les dossiers professionnels afin de ne pas se laisser distraire par les activités extrascolaires et autres sollicitation ou invitations aux anniversaires auxquelles il faut répondre ...

► **Le soir, apprendre aussi à FERMER la porte du bureau et s'arrêter.**

C'est plus difficile qu'il n'y paraît. Lorsque les premiers contrats sont signés on peut parfois être tenté de travailler tard !

► **Prendre des temps de pause.**

Travailler en freelance peut engendrer de la solitude. C'est important de faire un break et s'oxygéner. **On revient alors au bureau plus efficace.**



## ENTRETIEN AVEC Aude de Rouck, rédactrice - correctrice et salariée de CAPE SERVICES.

### Quelle est votre activité professionnelle ?

Je suis rédactrice-correctrice, c'est-à-dire je rédige des procès-verbaux et comptes rendus à partir d'enregistrements audionumériques ou de notes prises en salle. De plus, je corrige des documents, que ce soit des rapports, des livres avant leur édition, des comptes rendus, etc. D'ailleurs, j'ai suivi la formation "métier du correcteur" au CEC Paris.

### Pourquoi avoir fait le choix de travailler seule ?

À la naissance de mon second enfant en 2004, mon objectif professionnel a été de trouver une activité que je pouvais exercer depuis mon domicile. Ce métier d'audiotypiste "freelance" m'a beaucoup plu, et je continue de le pratiquer. Encore aujourd'hui, j'apprécie d'être présente lorsque les enfants rentrent du collège et du lycée. Étant mon propre chef, j'organise mon travail afin d'aménager vie privée et vie professionnelle, parfois de façon décalée lorsque les contrats s'accumulent.

### Et vous êtes chez CAPE SERVICES depuis le démarrage de votre activité

Effectivement, CAPE SERVICES gère ma comptabilité. Si j'ai une question, CAPE SERVICES m'apporte une réponse dans les heures qui suivent. L'équipe est efficace et très au fait de la législation en vigueur. Si bien que les frais de gestion que je laisse à CAPE SERVICES sont largement couverts par le temps que je gagne à leur déléguer la gestion administrative de mes contrats. Étant satisfaite des services de ma société de portage depuis près de 12 ans, je continue à lui faire confiance.



## ZOOM SUR : l'assurance responsabilité civile



« Le principe général de la responsabilité civile est exposé par l'article 1240 du Code Civil : «Tout fait quelconque de l'homme qui cause à autrui un dommage oblige celui par la faute duquel il est arrivé à le réparer.» La responsabilité civile vise donc à réparer le dommage causé à la victime.

- **La RC Pro (Responsabilité Civile Professionnelle) est engagée pour tous les actes professionnels effectués par l'entreprise ou le professionnel** en raison des préjudices causés aux clients ou aux fournisseurs dans le cadre de leurs relations contractuelles ou à des tiers lors de la réalisation de la prestation même en-dehors de tout rapport contractuel.
- **Le professionnel est libre de choisir s'il souhaite ou non prendre le risque d'exercer sans assurance.** Le fait de ne pas souscrire de RC Pro permet peut-être de réaliser des économies **MAIS** le professionnel travaille sans filet en cas de coup dur et devra indemniser sa victime entièrement de sa poche en sacrifiant, si nécessaire, les ressources propres de son entreprise.
- **En portage salarial, le professionnel autonome bénéficie de la RC Pro de l'entreprise de portage.**

## CETTE ASSURANCE VA LUI PERMETTRE DE :

- **TRAVAILLER PLUS SEREINEMENT DANS UN CADRE JURIDIQUE D'INTERVENTION SECURISE**
- **REPENDRE A LA DEMANDE DE CERTAINS DE SES CLIENTS EXIGEANT UNE GARANTIE RC PROFESSIONNELLE.**

**Pour en savoir plus, contactez Emmanuelle Carrière au 01 64 11 41 36**